

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/07/19-25-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 juillet 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant l'achèvement des travaux de réhabilitation sur le site universitaire « Jules Isaac » ;

Considérant qu'un bâtiment situé sur le site susmentionné accueillera le département « Métiers du livre » de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) se situant actuellement dans les locaux du site de la Méjanès ;

DECIDE :

OBJET : Décision d'inutilité du site Méjanès

Le Conseil d'administration constate à la suite de la délocalisation du département « Métiers du livre » de l'IUT sur le site universitaire « Jules Isaac », l'inutilité de l'ensemble immobilier « Méjanès » pour Aix-Marseille Université.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 19 juillet 2022,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

